

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2026 n°D2026_53**Publiée sur le site internet de la commune le : 29 juillet 2026****MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 7 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 18

Quorum atteint

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- DEBBICHE Frédérique ayant donné procuration à JACQUARD Hervé

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel		X	AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : AVIS DÉFAVORABLE POUR MISE EN VENTE DE 16 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 16 GARAGES SIS 96 ET 118 RUE MARIE CURIE À VOUGY (74130)

La SEMCODA (Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain) souhaite vendre 16 logements collectifs et 16 garages sis 96 et 118 rue Marie Curie à Vougy (74130).

CONSIDÉRANT que la cession de patrimoine social doit, pour des raisons réglementaires et par une volonté de partenariat de leur part, être soumise à l'accord de la commune concernée.

CONSIDÉRANT que le code de la construction et de l'habitation ne précise pas les arguments de la commune pour délivrer son avis, qui lui sont propres.

Le maire propose d'émettre un avis défavorable à cette vente, notamment par rapport à l'âge des bâtiments (25 ans). En effet, ces derniers rentrent dans une phase où des travaux d'entretien vont être nécessaires et incomberaient aux nouveaux propriétaires, alors que les logements actuels, sont des logements sociaux, donc avec des occupants aux revenus modérés. Aussi, cette vente ferait diminuer le nombre de logements sociaux dans la commune. Si cette dernière n'est pas soumise à un taux minimum de logements sociaux, elle reste vigilante sur le volume de son parc.

*Après avoir entendu les arguments du maire,
le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ÉMET** un avis défavorable sur le projet de vente par la SEMCODA de 16 logements collectifs et 16 garages sis 96 et 118 rue Marie Curie à Vougy (74130).

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,

MASSAROTTI Yves



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*